



Paris, le 24 Novembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SULFOXAFLOL suspendu : soulagement de l'UNAF et camouflet pour les pouvoirs publics

Ce matin, à la demande de Générations Futures, le Tribunal Administratif de Nice a décidé de suspendre les deux insecticides à base du néonicotinoïde sulfoxaflor dont l'UNAF avait révélé l'autorisation mi-octobre. C'est un profond soulagement pour l'Union Nationale de l'Apiculture Française. C'est aussi un camouflet pour l'ANSES comme pour les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique et Solidaire qui sont demeurés inactifs face à une autorisation qui contournait gravement l'interdiction législative des néonicotinoïdes.

Lundi, l'Union Nationale de l'Apiculture Française et Agir Pour l'Environnement déposeront à leur tour un recours au fond pour rendre définitive cette suspension, en annulant les deux autorisations.